Nations Unies A/C.2/65/L.66

Assemblée générale

Distr. limitée
26 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Deuxième Commission
Points 129 et 20 a) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/65/L.52

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 18, 19 et 20 du projet de résolution A/C.2/65/L.52, l'Assemblée générale :

a) Réaffirmerait la décision de tenir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil en 2012;

b) Ferait siennes les recommandations énoncées au chapitre IV, intitulé « Questions d'organisation et de procédure : rapport du Groupe de contact 1 sur l'examen du processus préparatoire, notamment les questions d'organisation et de procédure en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 », et l'annexe II du document publié sous la cote A/CONF.216/PC/5;

10-65409 (F) 301110 301110

Merci de recycler

c) Prierait le Secrétaire général d'apporter tout le soutien nécessaire aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même et d'assurer la coopération entre les institutions, ainsi que la participation effective et l'harmonisation des positions du système des Nations Unies, de même que l'utilisation rationnelle des ressources afin de traiter tous les objectifs et thèmes de la Conférence.

II. Rapport entre le projet de résolution et les cadres stratégiques pour les périodes 2010-2011 et 2012-2013, le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

2. Les activités mentionnées ci-dessus ont trait au programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et au sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (voir A/63/6/Rev.1) et la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 1) et A/65/6 (Prog. 24)]. Elles relèvent également du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 2) et A/64/6 (Sect. 28D), respectivement) et l'exercice biennal 2012-2013.

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées et aux dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2010-2011 et l'exercice biennal 2012-2013

3. Il convient de rappeler que, par sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, en 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil. Le Secrétaire général a présenté un état des incidences sur le budget-programme de ladite résolution (voir A/C.2/64/L.74). Dans ce document, il a demandé des ressources additionnelles d'un montant de 516 100 dollars, après absorption, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, d'un montant de 460 400 dollars correspondant aux coûts des services à fournir pour la première réunion du Comité préparatoire, tenue en 2010, et la deuxième réunion de ce comité, prévue pour 2011. Dans cet état, le Secrétaire général a également indiqué que la Conférence et la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire, qui doivent se tenir en 2012 au Brésil, seraient inscrites dans le projet de calendrier biennal des conférences et réunions pour 2012-2013, dès que les dates et les modalités en auraient été précisées. Les dépenses afférentes à la Conférence et à la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, à condition que les dates et modalités en soient formellement arrêtées et connues avant l'élaboration dudit projet de budget. Sinon, elles seraient examinées conformément aux dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, une fois les dates et modalités formellement arrêtées. Dans sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a approuvé la demande de crédits additionnels d'un montant de 516 100 dollars, présentée par le Secrétaire général.

4. Il est aussi à noter que les dates de la Conférence, qui doit se tenir en 2012, n'ont pas encore été fixées. Le coût des services à fournir pour les réunions et les autres services d'appui connexes n'est donc pas encore connu. Quant aux dépenses afférentes aux services de documentation de la Conférence, il est prévu d'établir trois documents d'avant session totalisant 38 500 mots et deux documents d'après session totalisant 25 500 mots, qui devront être édités et traduits pour être publiés dans les six langues officielles. La production de cette documentation exigera, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), des ressources additionnelles d'un montant de 389 300 dollars (235 100 dollars pour les documents d'avant session et 154 200 dollars pour les documents d'après session), qui devront être examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

5. Conformément aux dispositions des paragraphes 19 et 20 du projet de résolution A/C.2/65/L.52, la recommandation h) figurant à l'annexe II du document A/CONF.216/PC/5 qui doit être entérinée par l'Assemblée générale se lit comme suit : « A demandé au secrétariat et aux organismes compétents des Nations Unies, en consultation avec le Bureau, de convoquer entre les sessions, dans les limites des ressources disponibles, des réunions informelles ouvertes à tous d'une durée totale ne dépassant pas six jours, dont une réunion de deux jours qui se tiendra entre la publication de la synthèse demandée ci-dessus et la deuxième session du Comité préparatoire, et deux réunions de deux jours entre la deuxième et la troisième session du Comité, la dernière réunion intersessions ayant lieu au plus tard huit semaines avant sa troisième session. L'objectif de ces réunions serait de tenir des débats ciblés et de fond susceptibles de faire progresser le thème de la Conférence.

6. La première et la deuxième réunion informelle intersessions ouvertes à tous, visées dans la recommandation h) ci-dessus, n'ont pas été inscrites dans le calendrier des conférences et réunions pour 2011. Au titre du service des réunions programmées pour 2011, il y a donc lieu de prévoir au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 des crédits additionnels de 429 800 dollars, dont un montant de 403 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui se répartirait comme suit : 90 000 dollars pour le service de huit séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles; 313 800 dollars pour les services de documentation (209 200 dollars pour la production de quatre documents d'avant session totalisant 38 000 mots et 104 600 dollars pour la production de deux documents d'après session totalisant 17 000 mots), toute cette documentation devant être éditée et traduite pour être distribuée dans les six langues officielles. Au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui), il est demandé un montant de 26 000 dollars pour les autres services d'appui aux conférences (voir tableau 1 ci-après).

7. La troisième et dernière réunion informelle intersessions ouverte à tous, visée dans la recommandation h) et prévue pour 2012, serait inscrite dans le projet de calendrier biennal des conférences et réunions pour 2012-2013. Des crédits de 214 900 dollars seraient à prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, dont un montant de 201 900 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui se répartirait comme suit : 45 000 dollars pour le service de quatre séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles; 156 900 dollars pour les services de documentation (104 600 dollars pour la production de deux documents d'avant session totalisant 19 000 mots et 52 300 dollars pour la production d'un document d'après session totalisant 8 500 mots), toute cette

documentation devant être éditée et traduite pour être distribuée dans les six langues officielles. Au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui), il serait demandé un montant de 13 000 dollars pour les autres services d'appui aux conférences (voir tableau 2 ci-après).

8. En ce qui concerne le paragraphe 20 du projet de résolution A/C.2/65/L.52, la première et la deuxième réunion du Comité préparatoire ont été inscrites dans le calendrier biennal des conférences et réunions des Nations Unies pour 2010 et 2011. Des crédits ont donc été ouverts aux chapitres 2 et 28D du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 concernant les services de conférence et autres services d'appui connexes.

9. Comme indiqué dans l'état des incidences budgétaires de la résolution 64/236, la troisième réunion du Comité préparatoire, prévue pour 2012, devrait être inscrite dans le calendrier biennal des conférences et réunions pour 2012-2013. Des crédits de 432 800 dollars seraient à prévoir pour le service de la troisième réunion préparatoire, dont un montant de 413 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), se décomposant comme suit : 67 500 dollars pour le service de quatre séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles; 345 800 dollars pour les services de documentation (235 100 dollars pour la production de trois documents d'avant session totalisant 38 500 mots et 110 700 dollars pour la production de deux documents d'après session totalisant 18 000 mots), toute la documentation devant être éditée et traduite pour être distribuée dans les six langues officielles. Au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui), il serait demandé un montant de 19 500 dollars pour les autres services d'appui aux conférences, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir tableau 2 ci-après).

10. Les dépenses totales à prévoir dans le budget programme de l'exercice biennal 2010-2011 et dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 pour le service des conférences sont résumées aux tableaux 1 et 2, respectivement.

Tableau 1
Dépenses supplémentaires découlant de l'adoption du projet de résolution A/C.2/65/L.52, pour l'exercice biennal 2010-2011[a]
(En dollars des États-Unis)

Services à fournir	*Première réunion intersessions*	*Deuxième réunion intersessions*	**Montant total des dépenses supplémentaires**
Service des réunions	45 000	45 000	**90 000**
Documentation d'avant session	104 600	104 600	**209 200**
Documentation d'après session	52 300	52 300	**104 600**
Autres services d'appui connexes	13 000	13 000	**26 000**
Total	**214 900**	**214 900**	**429 800**

[a] Voir au paragraphe 6 ci-dessus une description plus détaillée des dépenses.

Tableau 2
Dépenses supplémentaires découlant de l'adoption du projet de résolution A/C.2/65/L.52, pour l'exercice biennal 2012-2013
(En dollars des États-Unis)

Services à fournir	*Troisième réunion intersessions*[a]	*Troisième réunion du Comité préparatoire*[b]	*Conférence sur le développement durable*[c]	**Montant total des dépenses supplémentaires**
Service des réunions	45 000	67 500	À déterminer	**112 500**
Documentation d'avant session	104 600	235 100	235 100	**574 800**
Documentation d'après session	52 300	110 700	154 200	**317 200**
Autres services d'appui connexes	13 000	19 500	À déterminer	**32 500**
Total	**214 900**	**432 800**	**389 300**	**1 037 000**

[a] Voir au paragraphe 7 ci-dessus une description détaillée des dépenses afférentes au service des conférences.
[b] Voir au paragraphe 9 ci-dessus une description détaillée des dépenses afférentes à la documentation.
[c] Voir au paragraphe 4 ci-dessus une description détaillée des dépenses afférentes à la documentation. Les dépenses relatives au service des conférences et aux autres services d'appui connexes n'ont pas encore été déterminées.

11. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire devraient se tenir à New York, siège fixé pour l'organe concerné. Toutefois, aux termes du paragraphe 5 de la même résolution, les organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement. En conséquence, l'offre du Gouvernement brésilien d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire en 2012 implique que le Gouvernement brésilien accepte de rembourser à l'Organisation des Nations Unies les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement de la tenue au Brésil, plutôt qu'à New York, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire.

12. L'attention de la Deuxième Commission est également appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires et réaffirme le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que sur le paragraphe 67 du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001 (A/54/7), dans lequel le Comité notait que les termes « dans les limites des ressources disponibles », ou toute expression analogue, qui figuraient dans des résolutions, avaient une incidence négative sur l'exécution des activités. Des efforts

devraient donc être faits pour éviter l'utilisation de cette phrase dans les résolutions et décisions.

IV. Possibilités de financement

13. Le Secrétariat s'est efforcé de déterminer dans quels secteurs des ressources pourraient être réaffectées pour faire face aux dépenses supplémentaires afférentes aux services de conférence et autres services d'appui pour l'exercice 2010-2011, comme indiqué dans le tableau 1. Il a estimé qu'un montant total de 220 600 dollars pourrait être financé de la façon suivante :

a) Le coût des services à fournir pour les réunions (90 000 dollars) et des services d'appui connexes (26 000 dollars) pourrait être financé à l'aide des ressources affectées au service de l'Assemblée générale, à condition que celle-ci ne se réunisse pas en même temps;

b) Le tiers des dépenses au titre de la documentation d'avant session et d'après session, soit au total 104 600 dollars, pourrait être couvert au moyen des économies qui pourraient être réalisées en ayant recours à des services contractuels de traduction dans toute la mesure possible au lieu de faire traduire ces documents par les services internes de traduction.

14. On trouvera dans le tableau 3 la ventilation du coût net des services de conférence à fournir, soit 209 200 dollars, pour lesquels des crédits supplémentaires devraient être ouverts au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 3
Dépenses supplémentaires découlant de l'adoption du projet de résolution A/C.2/65/L.52 (montants nets)
(En dollars des États-Unis)

Services à fournir	*Première réunion intersessions*	*Deuxième réunion intersessions*	*Montant total des dépenses supplémentaires*	*Montant pouvant être financé*	**Total net**
Service des réunions	45 000	45 000	90 000	(90 000)	**–**
Documentation d'avant session	104 600	104 600	209 200	(69 700)	**139 500**
Documentation d'après session	52 300	52 300	104 600	(34 900)	**69 700**
Autres services d'appui connexes	13 000	13 000	26 000	(26 000)	**–**
Total	**214 900**	**214 900**	**429 800**	**(220 600)**	**209 200**

V. Fonds de réserve

15. On se souviendra que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme adopté ou proposé et occasionnées par des décisions d'organes délibérants. En vertu de cette procédure, si les dépenses supplémentaires proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de

moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

16. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer si des activités prévues au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 pourraient être supprimées, reportées, réduites ou réaménagées de manière à financer intégralement les dépenses supplémentaires considérées.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

17. **L'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/C.2/65/L.52 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant net de 209 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce montant serait à imputer sur le fonds de réserve et il y aurait donc lieu d'ouvrir un crédit correspondant pour l'exercice biennal**.

18. **Les dépenses actuellement prévues pour la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire, d'un montant total de 1 037 000 dollars, dont 1 004 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), et 32 500 dollars au chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui), seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, et le Gouvernement brésilien prendrait à sa charge le montant effectif des dépenses supplémentaires directement ou indirectement liées à ces réunions, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale**.

19. **Le Secrétaire général ferait rapport, conformément aux procédures établies, sur les dépenses liées au service des séances de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable une fois que l'Assemblée générale aurait fixé les dates et modalités de la Conférence**.